



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, AURRAN Robert, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par M. MARIA Roger.

Absent : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, M. AUBERT Éric
Convocation du : 13 septembre 2017

Nb de membres : 13

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2017_30D : Indemnités comptable régisseur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau trésorier, Monsieur Alain MOREAU a pris la succession de Monsieur Bertrand MARTY à la trésorerie de Saint Etienne de Tinée le 1^{er} juillet 2017.

Il rappelle également que M. MARTY ayant pris congés le 31 mars 2017, c'est Madame TESSON Noelle qui a assuré la vacance pendant 3 mois du 1^{er} avril au 30 juin 2017.

Il rappelle donc au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le principe d'un versement annuel d'indemnités de conseil et de budget au taux maximal tant que l'assemblée délibérante et Monsieur le Trésorier Alain MOREAU restent en place.

Il propose que pour l'année 2017, ces indemnités de conseil et de budget s'échelonnent comme suit :

M. MARTY Bertrand	3 mois	Du 01/01/2017 au 31/03/2017
Mme TESSON Noelle	3 mois	Du 01/04/2017 au 30/06/2017
M. MOREAU Alain	6 mois	Du 01/07/2017 au 31/12/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'attribuer à Monsieur le Trésorier une indemnité annuelle de conseil, tant que l'Assemblée délibérante et M. le Trésorier restent en place, et depuis sa prise de fonction au 1^{er} juillet 2017,

AR PREFECTURE

006-210600425-20170922-2017_30D-DE
Regu le 26/09/2017

ACCEPTÉ de verser pour l'année 2017 cette indemnité au prorata des mois passés à chacun des agents ayant conseillé la Commune

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 26/09/2017
Et publication ou notification du 26/09/2017*



LE MAIRE
Roger MARIA